

Touch football Montréal

Code d'éthique
&
Sanctions

Code d'éthique et de conduite

Je, en participant dans la ligue de Touch Football de Montréal, jure d'aborder mon expérience au Touch Football positivement et d'accepter les responsabilités de ma participation dans ce sport en respectant ce présent code d'éthique.

- Je vais encourager une saine compétition avec les autres joueurs, entraîneurs, arbitres et spectateurs à chaque partie et à chaque pratique en ayant un comportement exemplaire.
- Je vais traiter tous les entraîneurs, joueurs, arbitres et spectateurs avec respect peu importe la race, le sexe, la religion ou les habilités de ces derniers et j'attends de recevoir le même traitement de ces même personnes.
- Je vais jouer de façon respectueuse envers les autres ou communément appelée « fair play ».
- Je vais comprendre en profondeur les règles du sport et je vais les respecter.
- Je vais m'abstenir d'utiliser un langage intimidant, dégradant ou agressant envers toutes personnes présentes.
- Je vais participer au meilleur de mes capacités et de mes habiletés sur chaque jeu de toutes parties, et ainsi ne jamais abaisser mon niveau de jeu dans le but de modifier le résultat d'une partie pour un gain personnel ou collectif, afin de conserver le respect des autres joueurs, des équipes et des arbitres.
- Je vais représenter ma propre personne, mon équipe, ma ligue et ma communauté de manière exemplaire en tout temps, autant sur le terrain qu'à l'extérieur du terrain.
- Je vais respecter l'intégrité et le jugement des arbitres.
- Je vais toujours agir en considérant la sécurité de tous.
- Je vais respecter la communauté et l'environnement dans lequel la partie est jouée, en respectant toute les règles de la société.

Liste des sanctions

Sanctions concernant les terrains & parcs

Dérogation au règlement concernant la bière de certains parcs

- **Expulsion de l'équipe fautive de la ligue**

Déplacer un but de soccer d'un terrain

- **Expulsion de l'équipe fautive de la ligue**
-

Sanctions concernant les parties

Expulsion d'une partie par l'officiel

- Suspension automatique minimale d'une partie

2 punitions de rudesse excessive dans une même saison

- Suspension automatique de 3 parties

3 punitions de rudesse excessive dans une même saison

- Expulsion du joueur pour le reste de la saison

Bagarre ou contact intentionnel dans le but de blesser un joueur

- Suspension automatique de 8 parties

Bagarre générale

- 3 joueurs sont tirés au hasard parmi les fautifs
- Suspension de 5 parties pour chacun des joueurs désignés
- Applicable à toutes les équipes impliquées
- Une récidive entraîne **l'expulsion de la ligue** de l'équipe en cause

Intimidation d'un officiel

- Suspension automatique de 5 parties dès que rapporté

Contact dans le but de blesser un officiel

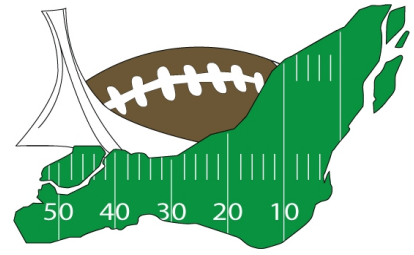
- Suspension à vie de la ligue
-

Explications

- Le comité de discipline peut à sa discrétion augmenter la quantité de parties de suspension et ce après avoir entendu les parties impliquées ainsi que les officiels présents.
- Les suspensions sont automatiquement applicables dès la partie suivante.
- Si plus d'une infraction est commise, les sanctions ne sont pas combinées. Seule la plus sévère est appliquée.
- Un joueur réintégré sans autorisation implique le forfait automatique de la partie pour son équipe et la suspension du capitaine pour la partie suivante.
- Les sanctions de suspensions vont être reportées à la saison suivante ainsi qu'aux tournois homologués par TFQ s'il ne reste pas assez de partie à la saison en cours.
- Perdre par forfait implique une amende de 100\$ devant être versée avant le prochain match.

Contrat des équipes

Code d'éthique & Sanctions



Touch football Montréal

Je reconnais par la présente avoir pris connaissance et d'accepter le document intitulé « *Code d'éthique et Sanctions* » de la Ligue de Touch Football Montréal. Les joueurs de mon équipe ont aussi été informés du contenu de ce document.

Équipe: _____

Nom: _____

Signature: _____

Date: _____

Ce contrat doit être remis lors de la remise du premier paiement pour la saison.